

St-Jeannet : un contrat de prêt contesté puis annulé

L'opposition a attiré l'attention du préfet sur un contrat d'emprunt en infraction au code général des collectivités territoriales. L'emprunt « à taux intéressant » a été annulé

Le sujet ne figurera pas au compte rendu du dernier conseil municipal. Lundi soir, le maire a clos le conseil avant d'aborder les « questions diverses ». Sans que l'opposition n'y trouve à redire.

La question que souhaitait aborder l'opposition depuis le début d'un conseil sans relief (*lire par ailleurs*) était celle d'un prêt que la commune voulait contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, en mars dernier.

Cet emprunt de 584 000 euros a été dénoncé car à la date de sa signature, le 20 mars, les crédits de la commune n'étaient pas ouverts, le budget 2017 ayant été adopté cette année le 30 mars. Le vote avait été décalé de dix jours après une mise en garde de l'opposition pour une écriture contestable.

Quel coût pour cette annulation ?

Les conseillers d'opposition ont estimé que le maire n'avait pas en la matière respecté l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et en ont fait part au préfet des Alpes-Maritimes courant avril.

En mai, le représentant de



Bruno Salmon (notre photo), adjoint aux Finances aurait préféré une discussion avec l'opposition au lieu de passer par la case préfecture. « On ne s'en était pas aperçu le jour du vote du budget » a répondu en substance l'opposition.

(Photo M.D.)

l'État a alors porté à connaissance du maire les éléments relevés par les élus d'opposition et début juin, Jean-Michel Sempéré lui faisait savoir que l'emprunt contesté avait été annulé. Sur ce coup, Bruno Salmon, adjoint délégué aux Finances, a regretté que les conseillers d'opposition aient choisi la voie préfectorale plutôt que la discussion dès l'erreur commise : « D'ailleurs, je constate que

le 30 mars, aucune question n'a été posée sur ce thème. » Réponse de Jean-Marie Thorel, l'un des six conseillers ayant contesté la légalité du prêt : « Tout simplement parce qu'on ne s'en est pas aperçu sur le coup. »

J-M. Thorel : « Cela n'impliquait pas de résilier le contrat »

Et Bruno Salmon d'embrayer alors : « C'est bien

dommage car on aurait pu échanger ce jour-là... ». Sous-entendu : cela aurait peut-être évité une annulation d'un prêt négocié à l'époque à des conditions intéressantes pour les finances communales.

« J'espère simplement que l'on arrivera à négocier aussi bien que la première fois pour le nouveau prêt », concluait le maire.

Un peu avant, Jean-Marie Thorel et Frédéric Gimenez

Par ailleurs, l'unanimité...

Le 10 juillet, les conseillers présents ont voté les onze questions à l'ordre du jour à l'unanimité. Une unanimité qui n'a pas dispensé l'opposition de questions ou de remarques sur les sujets abordés.

Une motion contre un projet de prison

Les conseillers se disent opposés à l'implantation d'une nouvelle prison à cheval entre La Gaude et Saint-Laurent. « Par solidarité ». Le conseiller d'opposition Frédéric Gimenez s'en est étonné. « Vous avez dit par le passé que vous étiez favorable au projet » a-t-il lancé à l'adresse du maire. Jean-Michel Sempéré a catégoriquement repoussé ces allégations.

Parking de la Roguemière : de

nouvelles conditions

Le parking de la Roguemière situé sur le domaine privé de la commune, rue du Baou, fait l'objet de nouvelles modalités d'attribution aux habitants – en priorité aux « permanents » – de sept places de parking. Le contrat de location sera ainsi d'une durée d'un an éventuellement renouvelable à chaque date anniversaire. Voir les conditions en mairie.

Mise à disposition des salles et du matériel communal

Les conditions de mise à disposition des salles communales et du matériel communal font l'objet de nouveaux règlements. Il suffit de se rendre en mairie pour connaître les nouvelles modalités.

nez avaient rabroué la municipalité : « Vous présentez les choses à votre avantage. Notre démarche n'impliquait pas de résilier le contrat. Vous commettez un

acte illégal et aujourd'hui vous nous accusez que cela risque d'avoir un coût pour la commune ! ».

MICHEL DIVET
mdivet@nicematin.fr